

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de la Seigneurie du 23 octobre 2023, à 19 h, à la bibliothèque de l'école.

Représentant.e.s des parents	Représentant.e.s des Enseignant.e.s	Représentant.e.s soutien et professionnel (PNE)	Directions	Représentant.e.s des élèves
Alice Bélanger Présidente (Substitut comité parents)	Karine Beaulieu	Denise Nicholls (soutien)	Isabelle Simard	Saralys Morel-Vachon
Stéphanie Bois	Véronique Boivin	Shirley Normand (PNE)	Geneviève Boudreault	Antoine Vézina (abs)
Lucile Dureau	Marie-Ève Dionne		Olivier Litalien (abs)	
Mathieu Fortin (abs)	Joanne Durocher		Aisah-Diane Mantah	
Julie Leblanc (substitut à la présidence)	Alexandra Rodrigue		Andrée-Anne Plourde-Côté	
Anne Legault (Représentant comité parents)	Jennifer Salomon		Marie-France Tanguay	
Sophie Létourneau				
Jean-Pierre Manderlier				

M<sup>me</sup> Nathalie Laberge agit à titre de secrétaire.

### **1.1 ACCUEIL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La direction souhaite la bienvenue aux membres et constate que le quorum requis par la Loi est atteint. Isabelle Simard déclare la séance ouverte à 19 h. Elle invite les membres à se présenter.

### **1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Charles-Antoine Chassé, technicien en loisir, à l'école de La Seigneurie, accompagne la représentante des élèves.

### **1.3 INSCRIPTION DE POINTS POUR LE VARIA**

- a) Sécurité sur le terrain de l'école
- b) Assemblée générale des parents
- c) Félicitations
- d) Formation Éducaloi

#### **1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2023**

CE 23/24 01

IL EST PROPOSÉ par Véronique Boivin d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 octobre 2023, avec les points ajoutés.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous convoquer à une séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 23 octobre 2023, à 19h à la bibliothèque de l'école. Vous devez entrer par la porte numéro 13, qui est située en arrière de l'école.

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 Accueil et vérification du quorum;
- 1.2 Période de questions du public;
- 1.3 Inscription de points pour le varia;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 octobre 2023;
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;
- 1.6 Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;
- 1.7 Formations pour les membres du conseil d'établissement; **-10 min**
- 1.8 Informations diverses :
  - A) De la direction; **-5 min**
  - B) Du représentant du comité de parents; **-5 min**
  - C) Des représentants du parlement-étudiant;

#### **DÉCISIONS**

- 1.9 Adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (articles 66 et 67) ; **-5 min**
- 1.10 Élections aux postes de présidence et de substitut à la présidence (articles 56 et 60) ; **-5 min**
- 1.11 Élection au poste de représentant au comité de parents; **- 5 min**
- 1.12 Membres de la communauté ; **-5 min**
- 1.13 Approbation du calendrier des réunions et du calendrier des sujets (article 67) ; **-5 min**
- 1.14 Approbation des activités parascolaires 2023-2024 (article 90); **-15 min**
- 1.15 Approbation des sorties éducatives 2023-2024 (article 87); **-15 min**
- 1.16 Approbation des campagnes de financement (article 95); **-10 min**
- 1.17 Varia;
- 1.18 Levée de l'assemblée.

Merci de lire les documents avant la rencontre.

Isabelle Simard  
Direction  
École secondaire de La Seigneurie

### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

CE 23/24 02 IL EST PROPOSÉ par Joanne Durocher d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.6 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

La direction fait un suivi concernant le cours CCQ.

### **1.7 FORMATIONS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La direction donne des explications aux membres au sujet de la formation obligatoire pour les nouveaux membres. Un lien sera envoyé par courriel afin que les membres puissent consulter les documents et vidéos déposés.

### **1.8 INFORMATIONS DIVERSES**

A) De la direction :

La direction fait un suivi aux membres concernant la construction des modulaires ainsi que sur les travaux extérieurs. Elle informe les membres sur l'organisation scolaire 2023-2024 concernant le nombre de groupes (65 groupes) et le nombre d'élèves (1775).

B) Du représentant du comité de parents :

Aucun suivi est fait par le représentant du comité de parents.

C) Des représentants du parlement-étudiant :

La représentante des élèves s'adresse aux membres, elle les informe des points importants discutés lors du parlement étudiant:

- Souhait de faire le recyclage des canettes à la cafétéria
- Changer le nom du local d'accueil

Elle explique le fonctionnement de la période de recrutement pour le parlement étudiant.

Véronique Boivin les félicite pour leur belle campagne et leur planification.

### **1.9 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 (ARTICLES 66 ET 67)**

CE 23/24 03 CONSIDÉRANT les articles 66 et 67 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Alice Bélanger d'adopter des règles de régie interne du conseil d'établissement 2023-2024, telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.10 ÉLECTIONS AUX POSTES DE PRÉSIDENTE ET DE SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE (ARTICLES 56 ET 60)**

CE 23/24 04

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par Julie Leblanc que Alice Bélanger soit nommé.e président.e du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

Alice Bélanger accepte la proposition et elle.il est élu.e président.e du conseil d'établissement de La Seigneurie pour l'année 2023-2024

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

CE 23/24 05

CONSIDÉRANT l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par Véronique Boivin que Julie Leblanc soit nommé.e substitut à la président.e du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

Julie Leblanc accepte la proposition et elle.il est élu.e substitut à la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.11 ÉLECTION AU POSTE DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS (ARTICLE 47)**

Jean-Pierre Manderlier propose une alternance de tous les parents.

CE 23/24 06

CONSIDÉRANT l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique;

Alice Bélanger et Anne Legault se proposent d'assister aux rencontres en alternance durant l'année scolaire 2023-2024.

### **1.12 MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

La direction demande aux membres de regarder dans leur entourage s'il y avait des personnes intéressées à siéger sur le conseil d'établissement.

### **1.13 APPROBATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS ET DU CALENDRIER DES SUJETS (ARTICLE 67)**

CE 23/24 07

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Karine Beaulieu d'approuver le calendrier des réunions 2023-2024, soit les 23 octobre 2023, 4 décembre 2023, 26 février 2024, 6 mai 2024 et le 10 juin 2024.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.14 APPROBATION DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES 2023-2024 (ARTICLE 90)**

CE 23/24 08

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Anne Legault d'approuver les activités parascolaires pour l'année 2023-2024, telles que présentées.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.15 APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024 (ARTICLE 87)**

- CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement ne siège pas à tous les mois ;
- CONSIDÉRANT que plusieurs offres d'activités peuvent se présenter dans les intervalles des séances du conseil ;
- CONSIDÉRANT que les offres de sorties éducatives seront envoyées par courriel aux membres pour approbation. Un délai de 48 heures est demandé aux membres pour répondre à cette demande;

CE 23/24 09

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Lucile Dureau d'approuver cette procédure d'approbation, telle que présentée, pour les sorties éducatives 2023-2024 de l'école de La Seigneurie.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.16 APPROBATION DES CAMPAGNES DE FINANCEMENTS (ARTICLE 95)**

CE 23/24 10

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Stéphanie Bois d'approuver les campagnes de financement pour l'année scolaire 2023-2024, telles que présentées.

#### **1.17 VARIA**

##### **A) Sécurité autour de l'école**

Un parent se questionne concernant la sécurité autour de l'école avec l'arrivée de la nouvelle école primaire. La direction informe les membres que des démarches ont été faites aux services des ressources matérielles de notre centre de services. La direction mentionne qu'elle travaille en collaboration avec la direction de l'école primaire afin de sensibiliser les parents sur la sécurité des élèves. Plusieurs suggestions ont été faites à la direction, un suivi sera fait aux personnes concernées.

##### **B) Assemblée générale des parents**

Un parent mentionne que lors de l'assemblée générale des parents en septembre, la direction devrait informer les parents sur les services offerts ainsi que le fonctionnement de l'école (valeurs, règles de vie, etc.). La direction prend en note cette suggestion.

### **C) Félicitations**

Les membres du conseil d'établissement félicitent la mise en place de la règle concernant l'utilisation des cellulaires en classe. La direction explique aux membres le fonctionnement cette mesure.

### **D) Éducaloi**

Alice Bélanger informe les membres que le site Éducaloi offre des formations gratuites et des ateliers auxquels on peut y participer. On y trouve aussi différents conseils concernant les lois au Québec.

### **1.17 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 39.



---

Alice Bélanger, présidente



---

Isabelle Simard, direction



---

Nathalie Laberge, secrétaire